



**Info
Handicap**

Conseil national des
personnes handicapées

Règlement du concours

« Crée le Messenger de l'inclusion
#LetzBreakBarriers »

+352 – 366 466
info@iha.lu
www.info-handicap.lu



Article 1 – Organisateur

Le concours est organisé par Info-Handicap - Conseil national des personnes handicapées asbl.

Article 2 – Objet du concours

Info-Handicap souhaite à nouveau organiser une activité d'impact dans le cadre du 3 décembre 2025 – Journée internationale des personnes en situation de handicap. Cette année Info-Handicap lance un concours pour faire participer tout le monde qui le souhaite. Le concours vise à concevoir un personnage / une figure emblématique, le Messenger de l'inclusion #LëtZBreakBarriers, symbolisant l'inclusion, la diversité, l'accessibilité et l'égalité. Ce personnage / cette figure incarnera une image positive, forte et fédératrice de toutes les formes de handicap et portera le message #LëtZBreakBarriers.

Article 3 – Conditions de participation

- Le concours est ouvert à toute personne en situation de handicap résidant au Luxembourg
- La participation peut être individuelle ou en équipe (une seule proposition par participant ou équipe).
- Les participants mineurs doivent impérativement joindre à leur soumission une autorisation parentale signée par leurs représentants légaux.
- Les personnes majeures sous tutelle doivent joindre à leur soumission l'accord écrit de leur tuteur.
- Toute participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 4 – Recommandations artistiques

- La création (personnage ou figure - animal ou objet symbolique) doit :
- Refléter la diversité des handicaps.
- Être accessible, compréhensible et reconnaissable par tous, y compris les enfants.
- S'intégrer dans le paysage national luxembourgeois.
- Dégager une image d'unité, de solidarité et de force collective, tout en étant visuellement positive et accueillante.
- Être polyvalente et facile à reproduire sur différents supports (affiches, flyers, gadgets, sites web, réseaux sociaux, etc.) sans perte d'impact visuel.
- Être en adéquation avec l'identité visuelle de #LëtZBreakBarriers (cf. document)



Article 5 – Modalités techniques de soumission

- Chaque proposition devra être accompagnée d'un texte explicatif de 300 mots maximum, présentant le concept, les éléments de design ainsi que les matériaux utilisés.
- Au minimum deux photographies de l'œuvre devront être fournies, en haute résolution (min. 300 dpi).
- Les dimensions de la création devront être précisées, sauf en cas d'œuvre exclusivement numérique.
- Toutes les formes d'expression artistique sont acceptées : dessin, peinture, sculpture, digital, etc.
- Les œuvres proposées doivent être des créations personnelles et ne pas enfreindre les droits d'auteur ou les droits de propriété intellectuelle d'autrui.

Article 6 – Dépôt des candidatures : Synthèse des modalités

A. Date limite et adresse de soumission

- Les projets doivent être envoyés avant le 15 août 2025 à minuit à l'adresse électronique : communication@iha.lu

B. Objet de l'e-mail

- L'objet de l'e-mail doit impérativement être formulé comme suit :
« Concours 3 décembre 2025 #LëtZBreakBarriers – [Nom du participant ou de l'équipe] »

C. Pièces à joindre obligatoirement

1. Au moins 2 photos du Messenger #LëtZBreakBarriers sous différents angles en haute définition
2. Le texte explicatif du projet (dans le Formulaire d'inscription)
3. Le nom de l'œuvre donné par l'artiste ou l'équipe (dans le Formulaire d'inscription)
4. Les coordonnées complètes du participant ou de l'équipe (Formulaire d'inscription à remplir)
5. L'autorisation d'un parent ou d'un représentant légal pour les mineurs, le cas échéant (voir Formulaire de consentement)
6. L'autorisation du tuteur légal pour les personnes sous tutelle, le cas échéant (voir Formulaire de consentement)



7. Le formulaire d'acceptation du règlement du concours : chaque article doit être paraphé et la case confirmant la lecture et l'acceptation du règlement doit être cochée (voir Formulaire d'acceptation)

D. Résumé du processus

- Préparez l'ensemble des documents demandés (point C)
- Envoyez-les par courriel à communication@iha.lu en respectant le format de l'objet demandé (point B), avant la date limite (Point A).
- Veillez à ce que toutes les autorisations nécessaires soient jointes pour les participants mineurs ou sous protection juridique (point C. 5 ou 6)

Toute candidature ne comportant pas l'intégralité des pièces requises sera déclarée irrecevable et ne pourra, à ce titre, être soumise à l'examen du jury.

Article 7 – Exposition des créations

- Les créations reçues seront exposées :
 - En ligne sur le site d'Info-Handicap (pour un vote du public)
 - Le 3 décembre 2025 dans un endroit qui sera communiqué ultérieurement (Journée Internationale des Personnes Handicapées)
 - Lors d'une exposition physique, après le 3 décembre 2025 dans un endroit qui sera communiqué ultérieurement
- Info-Handicap se réserve le droit de sélectionner librement les œuvres qui seront exposées durant les 15 jours suivant l'événement du 3 décembre 2025, en fonction des contraintes logistiques, techniques ou éditoriales.
- Si Info-Handicap reçoit plus de 60 propositions, une présélection sera effectuée afin de ne publier que les 60 œuvres retenues sur le site web. Cette présélection sera basée sur la conformité aux critères du concours (Article 9), dans un souci de lisibilité et de fluidité de participation au vote public.

Article 8 – Récompenses

- 1^{er} prix : Bon cadeau de 1 000 €
- 2^{ème} prix : Bon cadeau de 500 €
- Coup de cœur du public (selon le vote en ligne) : Bon cadeau de 200 €



Article 9 – Critères d'évaluation

Les créations seront évaluées par un jury selon les critères suivants :

- Originalité et créativité (30 %)
- Respect du thème (30 %)
- Impact visuel (20 %)
- Qualité technique (20 %)

Article 9 bis – Vote et processus de sélection des finalistes

- Le jury sera composé de cinq membres, désignés par Info-Handicap.
- Chaque membre du jury disposera de trois voix à attribuer librement.
- En parallèle, le grand-public pourra participer au vote via le site web d'Info-Handicap et disposera de trois voix numériques.
- Le vote en ligne du grand public sur le site web d'Info-Handicap se déroulera du 20 août 2025 au 28 septembre 2025 à minuit.
- À l'issue du processus de vote les deux œuvres ayant obtenu le plus grand nombre de voix par le jury seront désignées finalistes par le jury.
- Le coup de cœur du public récompensera l'œuvre qui aura obtenu le plus de votes du grand public sur le site web d'Info-Handicap, après les deux premiers finalistes. Le jury confirmera le gagnant de cette catégorie.
- En cas d'égalité pour la sélection des deux finalistes, un nouveau vote sera organisé. Dans ce cas, les membres du jury auront chacun une voix supplémentaire à répartir entre les œuvres à départager.

Article 10 – Annonce des résultats

Les trois finalistes seront identifiés le 1er octobre 2025. Ils seront informés personnellement 10 jours avant l'événement, soit le 23 novembre 2025. Leur dévoilement officiel aura lieu le 3 décembre 2025, lors de l'événement organisé par Info-Handicap.

Article 11 – Accessibilité et aménagements

Info-Handicap s'engage à prendre en compte les besoins spécifiques des participants en situation de handicap et à mettre en place, si nécessaire, des aménagements raisonnables pour garantir l'égalité des chances dans la participation au concours.

Article 12 – Protection des données

Les informations personnelles collectées sont utilisées uniquement dans le cadre du concours et conformément à la législation en vigueur.



Article 13 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Toute fraude ou non-respect du règlement entraînera l'exclusion du concours.

Article 14 – Propriété intellectuelle et droits d'utilisation

- En participant au concours, chaque candidat garantit que sa création est une œuvre originale et qu'il en détient l'ensemble des droits d'auteur.
- Le lauréat du premier prix cède, sans contrepartie financière, l'intégralité de ses droits patrimoniaux afférents à sa création à Info-Handicap. Cette cession inclut, de manière non exhaustive, le droit de reproduction, de représentation, d'adaptation, de modification, de diffusion et d'exploitation sur tous supports et par tous moyens, actuels ou futurs, connus ou inconnus à ce jour.
- Info-Handicap pourra utiliser, adapter ou reproduire tout ou partie de la création du lauréat, à des fins de communication, de sensibilisation ou de promotion de ses missions, sans limite de durée ni de territoire.
- Aucun droit ne pourra être réclamé par le lauréat en lien avec l'exploitation de sa création par Info-Handicap.
- Le lauréat du premier prix devra signer un contrat de mise à disposition de son œuvre, formalisant la cession de droits et les conditions d'utilisation de la création par Info-Handicap.

Contact

Pour toute question, contactez : communication@iha.lu

Ce règlement s'inspire des bonnes pratiques et des exigences légales en matière de concours, d'accessibilité et de respect des droits des personnes en situation de handicap.



**Info
Handicap**

Conseil national des
personnes handicapées

Formulaire d'inscription au concours

« Crée le Messenger de l'inclusion
#LëtztBreakBarriers »



Nom de l'œuvre : _____

Si vous participez en tant qu'équipe :

Nom de l'équipe :

Nom de l'association (le cas échéant) :

Les membres de l'équipe :

Nom prénom - responsable de l'équipe :

Nom prénom – membre de l'équipe :

Si vous participez en tant que personne individuelle :

Nom de l'association (le cas échéant) :

Nom prénom :

Cordonnées pour vous contacter :

Adresse postale de contact :

Adresse e-mail de contact :

Téléphone :

Texte explicatif du projet 300 mots max. :



**Info
Handicap**

Conseil national des
personnes handicapées

Formulaire d'acceptation du règlement du concours

« Crée le Messenger de l'inclusion
#LëtzBreakBarriers »

+352 – 366 466
info@iha.lu
www.info-handicap.lu



Article 1 – Acceptation du Règlement

La participation au présent concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Tout participant doit parapher chaque partie du règlement, et cocher la case « J'ai lu et j'accepte le règlement du concours », sur le dernière page document, pour valider son inscription. Cette acceptation est obligatoire pour que la participation soit prise en compte. En cochant cette case, le participant reconnaît avoir pris connaissance des règles du concours et s'engage à les respecter.

Article 2 – Modalités de Participation

Pour participer au concours, les participants doivent remplir le formulaire d'inscription disponible en ligne, ou demander un exemplaire papier à communication@iha.lu. Ils devront fournir des informations exactes et complètes, requises, et toute autre information demandée. La participation est ouverte à toute personne en situation de handicap résidant au Luxembourg.

Article 3 – Responsabilité des Participants

En participant au concours, les participants s'engagent à respecter l'ensemble des règles énoncées dans le présent règlement. Toute fraude ou non-respect de ces règles entraînera la disqualification immédiate du participant. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litige ou de réclamation liée à la participation au concours.

Article 4 – Protection des Données Personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre de ce concours seront utilisées conformément à la politique de confidentialité de l'organisateur. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles, qu'ils peuvent exercer en contactant rgpd@info-handicap.lu

Article 5 – Litiges

Toute contestation relative à l'application ou à l'interprétation du présent règlement sera tranchée de manière souveraine par les organisateurs du concours. Les réclamations ne seront recevables que dans un délai de 15 jours suivant la clôture du concours ; au-delà, aucune demande ne pourra être prise en considération.

Article 6 – Modification du Règlement

L'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment. Les modifications seront publiées en ligne. Les participants seront informés des modifications par e-mail. La participation au concours après la publication des modifications vaudra acceptation des nouvelles règles.



En cochant cette case, je confirme avoir lu et accepté le règlement du concours.

Nom de l'équipe :

Ou

Nom du participant individuel :



**Info
Handicap**

Conseil national des
personnes handicapées

Formulaire de consentement du parent ou du tuteur légal

pour la participation au concours
« Crée le Messenger de l'inclusion
#LëtzBreakBarriers »

+352 – 366 466

info@iha.lu

www.info-handicap.lu



Formulaire de consentement

- La participation de mineurs requière pour accord, la signature d'un parent ou d'un représentant légal.
- La participation de personnes sous tutelle requière pour accord, la signature du tuteur légal.

Je soussigné(e) _____ déclare avoir pris
connaissance du règlement du concours et je donne mon consentement libre et éclairé
pour que _____ y participe.

Fait à _____, le _____.

Écrivez "lu et approuvé" :

Signature : _____ Date : _____